

Recherche des toxines dans les mollusques bivalves vivants
Liste des laboratoires agréés

Laboratoires qualifiés Sigal habilités à réaliser les analyses officielles :

- dans le cadre général (PSPC, TIAC, ...) et
- dans le cadre de la surveillance des zones de production en cas de besoin défini par l'autorité compétente

N° département	Département	Laboratoire *	Recherche des toxines ASP	Recherche des toxines PSP	Dosage des toxines lipophiles par LC-MS/MS
13	Bouches du Rhône	LDA 13	Agréé	Agréé	Agréé
14	Calvados	LDA 14			Agrément suspendu
17	Charente Maritime	LDA 17			Agréé
21	Côte d'Or	LDA 21			Agréé
35	Ille et Vilaine	LDA 35b	Agréé	Agréé	Agréé
40	Landes	LDA 40			Agréé
44	Loire-Atlantique	LDA 44	Agréé	Agréé	Agréé
56	Morbihan	LDA 56a			Agréé
76	Seine-Maritime	LDA 76	Agréé	Agréé	
85	Vendée	LDA 85	Agréé	Agréé	Agréé

Laboratoires non qualifiés Sigal, habilités uniquement à réaliser les analyses dans le cadre de la surveillance des zones de production (REPHY)

N° département	Département	Laboratoire	Recherche des toxines ASP	Recherche des toxines PSP	Dosage des toxines lipophiles par LC-MS/MS
17	Charente Maritime	IFR PC 17		Arrêt de l'analyse	
29	Finistère	IFR 29	Agréé		

* Pour connaître l'adresse complète des laboratoires, consulter l'annexe 3 "**Coordonnées des laboratoires réalisant des analyses officielles dans le cadre des PSPC**" : <http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-alimentation>